

**COMMUNE DU MUY**

**MODIFICATION DE L'ARRETE FIXANT LE MODE OPERATOIRE D'ATTRIBUTION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES REUNIONS PUBLIQUES A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026**

*Le Maire du MUY,*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2144-3,

Vu l'arrêté municipal du 12 décembre 2025 fixant le mode opératoire d'attribution d'une salle communale pour les réunions publiques à l'occasion des élections municipales de mars 2026,

Considérant la casse de la motorisation de la climatisation de la salle polyvalente de l'Amicale moyoise,

Considérant que dans l'attente de la réparation, il convient de permettre aux listes inscrites au titre de l'arrêté susvisé la tenue de leurs réunions publiques dans le cadre des élections municipales de mars 2026,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>e</sup>** : Dans l'attente de la réparation de la motorisation de la climatisation de la salle polyvalente de l'Amicale moyoise, les candidats bénéficieront tous de la même salle communale pour les réunions publiques à l'occasion des élections municipales de mars 2026 à savoir la salle polyculturelle Pierre Taxil sise Avenue Jean Jaurès, et ce à titre gracieux.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>** : Dès que la salle de l'Amicale moyoise sera de nouveau opérationnelle, les listes inscrites à compter de cette date bénéficieront toutes à nouveau de la salle polyvalente de l'Amicale moyoise, sise Avenue Sainte-Anne.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>** : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de DRAGUIGNAN. Le Directeur Général des Services, le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux au Maire prolongeant de deux mois le délai de recours contentieux. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de TOULON sis 5 Rue Racine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A LE MUY, le 27 janvier 2026,

**Le Maire,  
Liliane BOYER**

